

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER AVANT LE **17 FEVRIER 2017** A : ARGUSDOR@INFOPRO-DIGITAL.COM

TOUTES LES PIECES ADDITIONNELLES POURRONT ETRE ADRESSEES PAR COURRIER A :

ARGUS D'OR 2017 – LAETTIA ZUNINO

ANTONY PARC 2 – 10 PLACE DU GENERAL DE GAULLE – BP 20156 – 92186 ANTONY CEDEX

1

Peuvent se présenter toutes sociétés d'assurance, de réassurance, d'assistance, de bancassurance, les mutuelles, les institutions de prévoyance et tout intermédiaire (grossiste, courtier, agent général) exerçant sur le marché français. L'organisateur se réserve par ailleurs le droit d'écarter les dossiers ne correspondant pas aux critères de participation, et il sera tenu de rembourser les frais d'inscription.

Pour participer aux Trophées ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE, les candidats doivent impérativement :

- Renvoyer leur dossier de candidature complété à ARGUSDOR@INFOPRO-DIGITAL.COM avant le 17 février 2017.
- Compléter le BULLETIN D'INSCRIPTION sur le site <http://evenements.infopro.fr/argus/> et acquitter le droit d'inscription.

• IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CANDIDATE :

ORGANISME :

TYPE D'ORGANISME :

- Compagnie d'assurance Réassurance Assistance Bancassurance
 Mutuelle d'assurance Mutuelle relevant du Code de la Mutualité Institution de prévoyance
 Courtier Intermédiaire autre (précisez) :

EFFECTIF :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

SITE WEB :

• CONTACT (responsable que nous pouvons joindre pour le suivi du dossier) :

NOM : PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE E-MAIL : TEL (Fixe + Portable) :

ADRESSE (si différente) :

L'Argus de l'assurance récompense en 2017 tous les acteurs de l'assurance en mettant à l'honneur les initiatives, les produits et services innovants, à travers **7 grandes catégories** :

1/ ASSURANCE DE PERSONNES

- GRAND PUBLIC
 - épargne / patrimoine / retraite
 - santé / prévoyance
- ENTREPRISES
- MEILLEURE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

2/ ASSURANCE DOMMAGES

- GRAND PUBLIC (AUTO, MRH, PROTECTION JURIDIQUE)
- ENTREPRISES
- GESTION DE SINISTRES
- MEILLEURE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

3/ COMMUNICATION MARKETING

- MEILLEURE CAMPAGNE DE COMMUNICATION CORPORATE/COMMUNICATION SOCIETALE
- GESTION DE LA RELATION CLIENT - FIDELISATION BtoB/BtoC

4/ MEILLEURE ASSURANCE AFFINITAIRE

Initiative assurance et marketing affinitaire

5/ INNOVATION MANAGERIALE

6/ ENTREPRISE CITOYENNE

7/ OPEN INNOVATION

Seront récompensés les produits ou services innovants lancés depuis janvier 2016, ainsi que les actions ou initiatives innovantes entreprises depuis janvier 2016.

Les postulants peuvent choisir d'inscrire leur réalisation dans une ou plusieurs des catégories proposées (un bulletin d'inscription à remplir par catégorie).

En fonction du nombre de dossiers, l'organisateur se réserve le droit de faire une présélection des dossiers avant présentation au jury.

La société _____ demande son inscription au **Trophée des ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE 2017**. Elle s'engage à se conformer aux modalités de son règlement, et déclare en avoir pris connaissance et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses notamment l'article 11 relatif au traitement des données personnelles. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 (art. 34 et s.) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à notre service clientèle situé au 10, place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY. Si vous ne souhaitez pas recevoir des informations commerciales de nos Partenaires par courrier, fax ou courrier électronique, Merci de cocher ici

NOM DE L'ORGANISME REPRESENTÉ

.....

SITE WEB :

TYPE D'ORGANISME :

- Compagnie d'assurance Réassurance Assistance Bancassurance
 Mutuelle d'assurance Mutuelle relevant du Code de la Mutualité Institution de prévoyance
 Courtier Intermédiaire autre (précisez) :

CHOIX DE LA CATEGORIE DANS LAQUELLE LA CANDIDATURE SEMBLE LEGITIME D'ETRE PRESENTÉE (cf. critères d'évaluation page 7) :

*RAPPEL : tout dossier de candidature présenté doit être accompagné d'une inscription en ligne sur
<http://www.argusdelassurance.com> – Rubrique Evènements*

1/ ASSURANCE DE PERSONNES

- GRAND PUBLIC
 • épargne / patrimoine / retraite
 • santé / prévoyance
 ENTREPRISES
 MEILLEURE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

2/ ASSURANCE DOMMAGES

- GRAND PUBLIC (AUTO, MRH, PROTECTION JURIDIQUE)
 ENTREPRISES
 GESTION DE SINISTRES
 MEILLEURE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

3/ COMMUNICATION MARKETING

- MEILLEURE CAMPAGNE DE COMMUNICATION CORPORATE/COMMUNICATION SOCIETALE
 GESTION DE LA RELATION CLIENT - FIDELISATION BtoB/BtoC

4/ MEILLEURE ASSURANCE AFFINITAIRE

Initiative assurance et marketing affinitaire

5/ INNOVATION MANAGERIALE

6/ ENTREPRISE CITOYENNE

7/ OPEN INNOVATION

DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'INNOVATION PRESENTEE

• **NOM DU PROJET / DE L'INNOVATION :**

• **DATE OU PERIODE DE LANCEMENT / REALISATION (DEPUIS JANVIER 2016) :**

- **PROBLEMATIQUE DE VOTRE ENTREPRISE AVANT LA MISE EN PLACE DU PROJET :**

- **BREVE DESCRIPTION – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES :**

- **CARACTERE INNOVANT :**

- **CONTEXTE ET OBJECTIFS** (pourquoi vous êtes-vous engagé(e) dans cette démarche ?) :

• **BENEFICE POUR LES ASSURES/CLIENTS ou BENEFICE COLLECTIF EMPLOYES/ENTREPRISE :**

5

• **RESULTATS DEJA CONSTATES ET/OU ATTENDUS :**

• **POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOTRE INNOVATION MERITE D'ETRE RETENUE ?**

• **AVENIR DE VOTRE PROJET :**

• **VOTRE MARCHE /VOTRE RESEAU DE DISTRIBUTION / VOTRE CIBLE :**

***POUR LA CATEGORIE INNOVATION MANAGERIALE (SEULEMENT)**

CONTEXTE DE L'INNOVATION PRESENTEE

EFFECTIF DE VOTRE ENTREPRISE :

REPARTITION HOMMES/FEMMES :

AGE MOYEN :

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE :

REPARTITION GEOGRAPHIQUE :

REPARTITION CADRES/ NON CADRES :

BUDGET CONSACRE A LA FORMATION :

NOMBRE DE COLLABORATEURS CONCERNES PAR L'INNOVATION :

RECOURS A DES PRESTATAIRES EXTERIEURS ? SUR QUELS ASPECTS DU PROJET ?

LES DOSSIERS SONT A ENVOYER **AVANT LE 17 FEVRIER 2017** A : ARGUSDOR@INFOPRO-DIGITAL.COM

Pour chaque catégorie, un prix est décerné par un jury constitué de personnalités qualifiées. Les ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE couronnent ainsi les meilleures actions et/ou initiatives.

LE PALMARES 2017 SERA DEVOILE DANS LE CADRE D'UNE CEREMONIE DE REMISE DES TROPHEES QUI SE TIENDRA LE 27 MARS 2017 A PARIS.

Chaque action primée donnera lieu à un reportage publié dans *l'Argus de l'assurance*.
Les résultats du palmarès seront intégralement publiés dans le numéro du 30 MARS 2017.

Ils seront également accessibles sur le site www.argusdelassurance.com

1. CATEGORIE ASSURANCE DE PERSONNES (Grand Public / Entreprises / Meilleure campagne de communication)

Ces prix récompensent des nouveaux produits ou services qui améliorent sensiblement le bénéficiaire client, ainsi que la meilleure campagne de communication, sur le marché des assurances de personnes.

Le jury s'attachera à étudier la qualité de l'offre ou de la campagne de communication et en quoi elle constitue une véritable innovation sur le marché.

Votre argumentation doit expliquer les objectifs poursuivis, souligner en quoi cette innovation améliore réellement l'existant et est perçue comme telle par le réseau commercial. Les premiers résultats obtenus sur le terrain doivent également être présentés.

- **A destination du grand public**

L'innovation correspondra à une garantie et/ou un service peu répandus répondant à un besoin identifié pour les particuliers, dans deux sous catégories : 1/épargne-patrimoine-retraite et 2/santé-prévoyance.

- **A destination des entreprises**

L'innovation correspondra à une garantie originale, à la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service pour l'entreprise.

Les principaux critères de sélection : la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service.

- **Meilleure campagne de communication**

Cette catégorie récompense la meilleure campagne tous médias (TV, presse écrite, Internet...) et tous produits en assurance de personnes.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : l'évaluation de la satisfaction externe, l'impact et les retombées des opérations de communication, l'évolution de la notoriété, l'originalité de la campagne, son rôle sociétal ou en termes de prévention.

2. CATEGORIE ASSURANCE DOMMAGES (Grand public / Entreprises / Meilleure campagne de communication / Gestion de sinistres)

Ces prix récompensent des nouveaux produits ou services qui améliorent sensiblement le bénéficiaire client, l'innovation en gestion de sinistres, ainsi que la meilleure campagne de communication, sur le marché des assurances dommages.

Le jury s'attachera à étudier la qualité de l'offre ou de la campagne de communication et en quoi elle constitue une véritable innovation sur le marché.

Votre argumentation doit expliquer les objectifs poursuivis, souligner en quoi cette innovation améliore réellement l'existant et est perçue comme telle par le réseau commercial. Les premiers résultats obtenus sur le terrain doivent également être présentés.

- **A destination du grand public**

L'innovation correspondra à une garantie et/ou un service d'assurance dommages (AUTO, MRH, PROTECTION JURIDIQUE) peu répandus répondant à un besoin identifié pour les particuliers.

- **A destination des entreprises**

L'innovation correspondra à une garantie originale, à la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service pour l'entreprise.

Les principaux critères de sélection : la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service.

- **Meilleure campagne de communication**

Cette catégorie récompense la meilleure campagne tous médias (TV, presse écrite, Internet...) et tous produits en assurance dommages.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : l'évaluation de la satisfaction externe, l'impact et les retombées des opérations de communication, l'évolution de la notoriété, l'originalité de la campagne, son rôle sociétal ou en termes de prévention.

- **Gestion de sinistres**

Ce prix récompense une initiative ou une innovation de service concernant la prévention, la gestion ou le règlement des sinistres. L'innovation pourra porter sur les dommages corporels ou matériels.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : amélioration et efficacité du dispositif de prévention ; délai de règlement ; utilisation de nouveaux outils pour optimiser le traitement du sinistre ; création de services additionnels aux remboursements ; qualité de la relation avec les assurés ; satisfaction des assurés ; etc.

3. CATEGORIE COMMUNICATION / MARKETING

- **Catégorie Meilleure campagne de communication corporate/communication sociétale**

Cette catégorie récompense les meilleures campagnes corporate ou sociétale tous médias confondus (TV, presse écrite, Internet...). La campagne doit être sortie dans le courant de l'année 2016.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : l'évaluation de la satisfaction interne et externe, l'impact et les retombées des opérations de communication, l'évolution de la notoriété.

- **Catégorie Gestion de la relation client - fidélisation BtoB/ BtoC**

Cette catégorie récompense une pratique innovante visant à améliorer la relation avec les clients au quotidien, accroître la fidélisation et créer une relation durable avec vos clients, en leur offrant le meilleur service.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers : les outils et actions mis en place pour optimiser la satisfaction client, les programmes et leviers de fidélisation mis en place, les meilleures utilisations d'Internet et nouvelles technologies (dématérialisation, signature électronique, applications Smartphones, réseaux sociaux, objets connectés...), les résultats constatés en termes de taux d'équipement et de taux de résiliation, de taux de fidélisation, la performance des dispositifs de fidélisation (comportements d'achats des clients, attachement à la marque), les actions menées auprès des réseaux commerciaux, le délai de traitement des questions ou réclamations, la réorganisation des agences pour mieux répondre aux attentes des clients etc.

4. CATEGORIE ASSURANCE AFFINITAIRE

Cette catégorie récompense une garantie d'assurance ou d'assistance couplée à l'achat d'un bien ou d'un service, qui présente un caractère innovant ou répond à de nouveaux besoins/attentes des clients.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers : l'originalité de la garantie, la qualité du service associé, la simplicité du process de vente, la lisibilité du contrat d'assurance et de ses clauses d'exclusion, le taux de satisfaction client, les outils et actions mis en place pour mesurer cette satisfaction, le délai de traitement des réclamations, etc.

5. CATEGORIE INNOVATION MANAGERIALE

Ce prix récompense une initiative managériale (recrutement, développement des compétences,...) qui vise à un bénéfice collectif : employé / entreprise.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : amélioration des conditions humaines et matérielles de travail, accompagnement du changement, développement de l'efficacité, motivation, développement de l'employabilité, utilisation des nouvelles technologies, etc.

Votre argumentation doit souligner en quoi cette initiative est novatrice. Vous devez vous attacher à expliquer les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus concrètement.

6. CATEGORIE ENTREPRISE CITOYENNE

Cette catégorie récompense les projets exemplaires initiés et mis en place par les entreprises en faveur de l'intérêt général, et replaçant l'humain au cœur de leur activité. Que ce soit au profit du public, de leurs salariés et partenaires, de leur région, du pays, ces entreprises associent les valeurs citoyennes et une démarche de responsabilité sociétale et environnementale à leur mission première de création de valeur.

Les projets présentés peuvent notamment porter sur (liste non exhaustive) : l'intégration des personnes handicapées, la promotion de la diversité et de l'égalité des chances, l'action en faveur de l'insertion des jeunes, la promotion du respect et de la protection de l'environnement, le mécénat scientifique ou culturel, le soutien à des fondations ou associations à but caritatif, mise sur le marché de produits et services plus respectueux, plus responsables...

Le jury s'attachera particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers :

Engagement global de l'entreprise autour du projet, intégration et adhésion des équipes à la démarche, caractère fédérateur de l'action dans le cadre du projet d'entreprise, soutien au projet de la part des instances dirigeantes de l'entreprise, labélisation(s) éventuelle(s) du projet, évaluation des résultats enregistrés (chiffres et résultats qualitatifs), évaluation des impacts sur les bénéficiaires, description des moyens financiers utilisés pour mettre en œuvre le projet, description des ressources humaines utilisées pour mettre en œuvre le projet.

7. CATEGORIE OPEN INNOVATION

Cette catégorie récompense une initiative partenariale financière et/ou commerciale entre une start-up (entreprise de – de 5 ans à caractère innovant) et un acteur du monde de l'assurance (compagnie d'assurance ou de réassurance / mutuelles / IP / courtiers ou assistants)

Le jury s'attachera particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers : originalité du partenariat, innovations engendrées, impacts sur l'activité - 1ers retours chiffrés / développements concrets...

Votre argumentation doit ainsi souligner en quoi cette initiative partenariale est novatrice. Vous devez vous attacher à expliquer les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus concrètement

REGLEMENT

ARTICLE 1 - LES ORGANISATEURS ET LES OBJECTIFS DU TROPHÉE

Le trophée «LES ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE», dont l'objectif est de récompenser les acteurs de l'assurance en mettant à l'honneur leurs actions, initiatives et produits innovants créés depuis un an, est organisé par :

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO (G.I.S.I.)

Capital 38 628 352 euros - RCS Nanterre 442 233 417

Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle

La Croix de Berny - BP 20156 - 92 186 Antony Cedex - FRANCE

Ci-après l'organisateur,

LE GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO est un éditeur de presse qui édite notamment le magazine professionnel « L'Argus de l'assurance ».

ARTICLE 2 - LES TROPHÉES – CATEGORIES

Peuvent se présenter à ce concours toutes sociétés d'assurance, de réassurance, d'assistance, de bancassurance, les mutuelles, les institutions de prévoyance et tout intermédiaire (grossiste, courtier, agent général) exerçant sur le marché français.

Seront récompensés les produits innovants lancés depuis janvier 2016, les actions ou initiatives innovantes entreprises depuis janvier 2016 dans l'une des catégories ci-dessous. Un même organisme peut présenter plusieurs dossiers, chacun étant référencé dans une catégorie différente.

L'organisateur a retenu **7 catégories / 14 sous catégories** dans le cadre de l'édition 2017 du Trophée des ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE :

ASSURANCE DE PERSONNES

- GRAND PUBLIC
 - épargne / patrimoine / retraite
 - santé / prévoyance
- ENTREPRISES
- MEILLEURE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

ASSURANCE DOMMAGES

- GRAND PUBLIC – AUTO, MRH, PROTECTION JURIDIQUE
- ENTREPRISES
- SINISTRES
- MEILLEURE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

COMMUNICATION / MARKETING

- MEILLEURE CAMPAGNE DE COMMUNICATION CORPORATE/ COMMUNICATION SOCIETALES
- GESTION DE LA RELATION CLIENT – FIDELISATION BtoB/ BtoC

MEILLEURE ASSURANCE AFFINITAIRE

INNOVATION MANAGERIALE

ENTREPRISE CITOYENNE

OPEN INNOVATION

ARTICLE 3 –LES CRITERES D’EVALUATION PAR CATEGORIE

1. CATEGORIE ASSURANCE DE PERSONNES (Grand Public / Entreprises / Meilleure campagne de communication) 10

Ces prix récompensent des nouveaux produits ou services qui améliorent sensiblement le bénéfice client, ainsi que la meilleure campagne de communication, sur le marché des assurances de personnes.

Le jury s’attachera à étudier la qualité de l’offre ou de la campagne de communication et en quoi elle constitue une véritable innovation sur le marché.

Votre argumentation doit expliquer les objectifs poursuivis, souligner en quoi cette innovation améliore réellement l’existant et est perçue comme telle par le réseau commercial. Les premiers résultats obtenus sur le terrain doivent également être présentés.

- **A destination du grand public**

L’innovation correspondra à une garantie et/ou un service peu répandus répondant à un besoin identifié pour les particuliers, dans deux sous catégories : 1/épargne-patrimoine-retraite et 2/santé-prévoyance.

- **A destination des entreprises**

L’innovation correspondra à une garantie originale, à la couverture d’un nouveau risque, l’amélioration de la couverture d’un risque existant, la création ou l’extension d’un service pour l’entreprise.

Les principaux critères de sélection : la couverture d’un nouveau risque, l’amélioration de la couverture d’un risque existant, la création ou l’extension d’un service.

- **Meilleure campagne de communication**

Cette catégorie récompense la meilleure campagne tous médias (TV, presse écrite, Internet...) et tous produits en assurance de personnes.

Le jury s’attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l’évaluation des dossiers : l’évaluation de la satisfaction externe, l’impact et les retombées des opérations de communication, l’évolution de la notoriété.

2. CATEGORIE ASSURANCE DOMMAGES (Grand public / Entreprises / Meilleure campagne de communication / Gestion de sinistres)

Ces prix récompensent des nouveaux produits ou services qui améliorent sensiblement le bénéfice client, l’innovation en gestion de sinistres, ainsi que la meilleure campagne de communication, sur le marché des assurances dommages.

Le jury s’attachera à étudier la qualité de l’offre ou de la campagne de communication et en quoi elle constitue une véritable innovation sur le marché.

Votre argumentation doit expliquer les objectifs poursuivis, souligner en quoi cette innovation améliore réellement l’existant et est perçue comme telle par le réseau commercial. Les premiers résultats obtenus sur le terrain doivent également être présentés.

- **A destination du grand public**

L’innovation correspondra à une garantie et/ou un service d’assurance dommages (AUTO ou MRH) peu répandus répondant à un besoin identifié pour les particuliers.

Les principaux critères de sélection : l’amélioration de la couverture d’un risque existant, la création ou l’extension d’un service.

- **A destination des entreprises**

L'innovation correspondra à une garantie originale, à la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service pour l'entreprise.

Les principaux critères de sélection : la couverture d'un nouveau risque, l'amélioration de la couverture d'un risque existant, la création ou l'extension d'un service.

- **Meilleure campagne de communication**

Cette catégorie récompense la meilleure campagne tous médias (TV, presse écrite, Internet...) et tous produits en assurance dommages.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : l'évaluation de la satisfaction externe, l'impact et les retombées des opérations de communication, l'évolution de la notoriété.

- **Gestion de sinistres**

Ce prix récompense une initiative ou une innovation de service concernant la prévention, la gestion ou le règlement des sinistres. L'innovation pourra porter sur les dommages corporels ou matériels.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : amélioration et efficacité du dispositif de prévention ; délai de règlement ; utilisation de nouveaux outils pour optimiser le traitement du sinistre ; création de services additionnels aux remboursements ; qualité de la relation avec les assurés ; satisfaction des assurés ; etc.

3. CATEGORIE COMMUNICATION / MARKETING

- **Catégorie Meilleure campagne de communication corporate ou communication sociétale**

Cette catégorie récompense les meilleures campagnes corporate ou sociétale tous médias confondus (TV, presse écrite, Internet...). La campagne doit être sortie dans le courant de l'année 2016.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour l'évaluation des dossiers : l'évaluation de la satisfaction interne et externe, l'impact et les retombées des opérations de communication, l'évolution de la notoriété.

- **Catégorie Initiative remarquable en matière de gestion de la relation client et stratégie de fidélisation clients**

Cette catégorie récompense une pratique innovante visant à améliorer la relation avec les clients au quotidien, accroître la fidélisation et créer une relation durable avec vos clients, en leur offrant le meilleur service.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers : les outils et actions mis en place pour optimiser la satisfaction client, les programmes et leviers de fidélisation mis en place, les meilleures utilisations d'Internet et nouvelles technologies (dématérialisation, signature électronique, applications Smartphones, réseaux sociaux, objets connectés...), les résultats constatés en termes de taux d'équipement et de taux de résiliation, de taux de fidélisation, la performance des dispositifs de fidélisation (comportements d'achats des clients, attachement à la marque), les actions menées auprès des réseaux commerciaux, le délai de traitement des questions ou réclamations, la réorganisation des agences pour mieux répondre aux attentes des clients etc.

4. CATEGORIE ASSURANCE AFFINITAIRE

Cette catégorie récompense une garantie d'assurance ou d'assistance couplée à l'achat d'un bien ou d'un service, qui présente un caractère innovant ou répond à de nouveaux besoins/attentes des clients.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers : l'originalité de la garantie, la qualité du service associé, la simplicité du process de vente, la lisibilité du contrat d'assurance et de ses clauses d'exclusion, le taux de satisfaction client, les outils et actions mis en place pour mesurer cette satisfaction, le délai de traitement des réclamations, etc.

5. CATEGORIE INNOVATION MANAGERIALE

Ce prix récompense une initiative managériale (recrutement, développement des compétences,...) qui vise à un bénéfice collectif : employé / entreprise.

Le jury s'attachera plus particulièrement aux critères suivants : amélioration des conditions humaines et matérielles de travail, accompagnement du changement, développement de l'efficacité, motivation, développement de l'employabilité, utilisation des nouvelles technologies, etc.

Votre argumentation doit souligner en quoi cette initiative est novatrice. Vous devez vous attacher à expliquer les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus concrètement.

6. CATEGORIE ENTREPRISE CITOYENNE

Cette catégorie récompense les projets exemplaires initiés et mis en place par les entreprises en faveur de l'intérêt général, et replaçant l'humain au cœur de leur activité. Que ce soit au profit du public, de leurs salariés et partenaires, de leur région, du pays, ces entreprises associent les valeurs citoyennes et une démarche de responsabilité sociétale et environnementale à leur mission première de création de valeur. Les projets présentés peuvent notamment porter sur (liste non exhaustive) : l'intégration des personnes handicapées, la promotion de la diversité et de l'égalité des chances, l'action en faveur de l'insertion des jeunes, la promotion du respect et de la protection de l'environnement, le mécénat scientifique ou culturel, le soutien à des fondations ou associations à but caritatif, mise sur le marché de produits et services plus respectueux, plus responsables...

Le jury s'attachera particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers :

Engagement global de l'entreprise autour du projet, intégration et adhésion des équipes à la démarche, caractère fédérateur de l'action dans le cadre du projet d'entreprise, soutien au projet de la part des instances dirigeantes de l'entreprise, labélisation(s) éventuelle(s) du projet, évaluation des résultats enregistrés (chiffres et résultats qualitatifs), évaluation des impacts sur les bénéficiaires, description des moyens financiers utilisés pour mettre en œuvre le projet, description des ressources humaines utilisées pour mettre en œuvre le projet.

7. CATEGORIE OPEN INNOVATION

Cette catégorie récompense une initiative partenariale financière et/ou commerciale entre une start-up (entreprise de – de 5 ans à caractère innovant) et un acteur du monde de l'assurance (compagnie d'assurance ou de réassurance / mutuelles / IP / courtiers ou assisteurs).

Le jury s'attachera particulièrement aux critères suivants pour évaluer les dossiers : originalité du partenariat, innovations engendrées, impacts sur l'activité commerciale - 1^{ers} retours chiffrés / développements concrets... Votre argumentation doit ainsi souligner en quoi cette initiative partenariale est novatrice. Vous devez vous attacher à expliquer les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus concrètement

ARTICLE 4 - LES CANDIDATURES

Les candidats choisissent de déposer un dossier de candidature pour le(s) catégorie(s) qui leur semble (nt) correspondre le mieux à la réalisation de l'organisme représenté. Néanmoins, l'organisateur, le comité d'experts ou le jury pourra inscrire un organisme candidat à une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé, s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats déclarent qu'ils disposent de tous les droits, notamment de propriété intellectuelle, sur les marques, réalisations ou projets présentés. Si les candidats ne disposent pas de ces droits, ils garantissent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de litiges liés à la protection de la propriété intellectuelle. Le candidat fera, seul, son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise des trophées, à propos du dossier présenté. Il indemniserà l'organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

ARTICLE 6 – INSCRIPTIONS

Clôture des inscriptions et de remise des dossiers : 17 février 2017.

Pour participer aux Trophées ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE, les candidats doivent impérativement :

- Renvoyer leur dossier de candidature complété à ARGUSDOR@INFOPRO-DIGITAL.COM
- Compléter le BULLETIN D'INSCRIPTION sur le site <http://evenements.infopro.fr/argus/> et acquitter le droit d'inscription :
 - par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
 - par chèque à l'ordre de Groupe Industrie Services Info à réception de facture
 - par virement bancaire à réception de facture :

Domiciliation : Natixis Paris

Banque : 30 007 - Code guichet : 99999 - N° de compte : 04066398000 - Clé RIB 43

BIC : NATXFRPPXXX - IBAN : FR76 3000 7999 9904 0663 9800 043

Pour la catégorie Communication / Marketing, tous les documents additionnels (DVD, Vidéos, clés USB...) qui ne peuvent être adressés par mail devront être envoyés à :

GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO

Trophée « LES ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE »

A l'attention de Laetitia ZUNINO

Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle

BP 20156 - 92 186 Antony Cedex – France

ARTICLE 7 – RECEVABILITE

Les formulaires devront être adressés, dûment remplis, sous peine de nullité, par e-mail avec accusé de réception, à l'organisateur à l'adresse mentionnée à l'article 6, **pour le 17 février 2017 au plus tard**. Si un dossier est jugé non recevable par rapport au présent règlement, une lettre motivée en avisera le postulant.

14

ARTICLE 8 – JURY - SELECTION DES NOMINES ET LAUREATS

Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues du monde de l'assurance, dirigeant(e)s d'entreprises ou d'associations. Ils sont sélectionnés pour leur expertise professionnelle et leur représentativité du monde de l'assurance, au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

En fonction de ces critères d'appréciation, chacun des membres du jury note de 0 à 10 chaque dossier sélectionné. Les dossiers obtenant les meilleures notes sont isolés et notés à nouveau jusqu'à ce que trois d'entre eux émergent : LES NOMINES.

La réalisation lauréate sera désignée à l'issue d'un vote à bulletin secret.

Les membres du jury dont les organismes seraient postulants aux ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE n'ont pas le droit de participer à la délibération les concernant.

Les débats au sein du jury sont secrets et ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

ARTICLE 9 - REMISE DES TROPHEES

Les trophées seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le **27 MARS 2017**. Les nominés seront avisés de leur nomination par l'organisateur et devront être présents à la cérémonie afin de, en cas de victoire, recevoir leur trophée (s'ils sont désignés lauréats par le Jury).

ARTICLE 10 - UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITE

L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidature, à ses travaux et à l'organisme référent. Ces informations ne seront portées à la connaissance du jury et des prestataires de l'organisateur qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats et de la communication autour du trophée.

Pour les lauréats et les nominés en revanche, du seul fait de leur nomination, l'organisateur est autorisé à rendre publiques les informations sur leur dossier et à utiliser leur nom, adresse et image à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales se référant aux «ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE 2017». L'organisateur informera préalablement les lauréats et nominés de ces actions de communication.

ARTICLE 11 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 « informatique et libertés ». Les lauréats et nominés sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre du concours, sont nécessaires à la

prise en compte de leur nomination. Ils acceptent que leurs données soient utilisées par l'organisateur pour la réalisation des actions de communication prévues à l'article 10. En outre, G.I.S.I. ou toute société du groupe INFOPRO DIGITAL pourra leur envoyer des invitations en vue de l'organisation d'événements.

15

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à : Groupe Industrie Services Info, Trophée des ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - 92186 Antony Cedex, ou par mail à cnil@gisi.fr.

ARTICLE 12 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible en ligne, il peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse Internet suivante : <http://evenements.infopro.fr/argus/>. Une copie écrite du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à : GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO, Trophée des ARGUS D'OR DE L'ASSURANCE – Laetitia ZUNINO, Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex. Les frais engagés par les candidats pour obtenir ce règlement seront remboursés sur simple demande écrite (remboursement du timbre au tarif lent en vigueur par la réexpédition d'un timbre au même tarif). GROUPE INDUSTRIE SERVICES INFO statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.